



Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 27 mai 2021

Objet : Allez-vous laisser privatiser au profit d'un fonds d'investissement spéculatif la seule entreprise publique d'ingénierie ?

Monsieur le Ministre,

Comme le révèlent un certain nombre d'articles de presse récents ainsi que des informations éparses données aux représentants syndicaux, la Caisse des dépôts, établissement public spécial placé selon la loi sous l'autorité du Parlement, s'est engagée dans un processus de cession du contrôle majoritaire d'une de ses filiales historiques : EGIS, leader sur le « marché de l'ingénierie » en France. Qui plus est : la CDC, conseillée dans cette opération par la Banque Rothschild souhaite céder le contrôle d'EGIS dont elle détient directement aujourd'hui 75 % du capital, non pas à un opérateur concurrent, mais à un fonds d'investissement financier dont les motivations ne peuvent, par nature, qu'être spéculatives.

Compte tenu de la nature publique et du statut de la Caisse des dépôts, **cette opération constitue donc bel et bien une privatisation qui priverait la nation d'un véritable fleuron de l'ingénierie.**

Rappelons qu'au terme, de l'article L 518-2 du code monétaire et financier :

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles...La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ».

La question de l'information, voire de la consultation, du parlement sur ce projet nous semble donc clairement requise.

D'autant que, **scandaleuse dans ses fondements, cette privatisation est économiquement et politiquement invraisemblable du point de vue de l'intérêt public :**

- Parce que si EGIS se classe 23ème au niveau mondial sur les activités globales d'ingénierie, cette entreprise publique est très nettement « leader » sur le territoire national et l'une des toutes premières en Europe.
- Parce que ses résultats ont été excellents en 2020 (au point que la CDC a honteusement décidé d'en ponctionner 100 % de ses bénéfices (82,7 millions d'euros) arrosant au passage quelques cadres dirigeants actionnaires complices de cette privatisation) et que ses carnets de commande sont pleins pour les années futures, ayant décroché à l'échelle nationale et internationale des contrats très importants.
- Parce que **les salariés, ingénieurs et techniciens d'EGIS, ne sont pas des « mercenaires » et qu'ils souhaitent que leur savoir et leurs expertises mondialement reconnues soient d'abord utiles aux territoires et à leurs habitants** et non pas détournés au profit d'intérêts financiers spéculatifs.
- Enfin parce que la société EGIS constitue **un acteur public majeur et un gisement d'expertise unique en matière de transition écologique et énergétique** (ville durable, transports collectifs et mobilités décarbonées, rénovation énergétique des bâtiments, préservation de la biodiversité) et que l'État comme la Caisse des dépôts, et les collectivités locales ont annoncé de vastes programmes d'investissement dans ces domaines.

Pour s'en convaincre, voici quelques illustrations récentes :

- ***EGIS est engagée en « joint-venture » aux côtés de LA POSTE (66 % CDC) et de la Caisse des dépôts (Banque des territoires) dans la société « SOBRE ENERGIE » où elle met en œuvre son expertise en matière de rénovation énergétique et écologique des bâtiments publics (Postes, RATP, Universités ...).***
- ***Aux côtés de CDC Habitat et ICADE (autres filiales de la CDC), EGIS est engagée dans le projet Village Olympique Paris 2024 où elle apporte son concours aux objectifs de neutralité carbone : emploi du bois de construction et réemploi de matériaux, de 25 % d'énergie EnR, zéro rejet d'eaux pluviales ; végétalisation des toitures, îlots de fraîcheurs ...).***
- ***Enfin sur le plan des mobilités et des transports collectifs, EGIS est un partenaire clef de la société du grand Paris et du plus grand projet urbain d'Europe, le Grand Paris Express : dans ce cadre, EGIS prend notamment en charge la maîtrise d'œuvre système des lignes 15,16 et 17 ; l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des lignes 14 (Orly/st Denis), 15,16 ...***

Plus qu'une banale société d'ingénierie, **EGIS représente donc pour la Caisse des dépôts ainsi que pour l'État, les collectivités locales et tous les acteurs publics du pays en général, un outil stratégique incontournable au service des objectifs de développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique et du respect de la biodiversité.** Cette entreprise publique ne peut être bradée et soumise à des logiques financières spéculatives dont les ressorts n'ont rien à voir avec ces finalités, y compris au prétexte vain et fallacieux d'en faire « un énième » champion mondial dans son domaine. Nous avons déjà fait l'amère expérience dans d'autres secteurs de ce genre d'objectif.

Monsieur le Ministre, si l'autonomie de la Caisse des dépôts est formellement placée sous la garantie et la protection du parlement, vos représentants (Direction du Trésor et personnalités qualifiées) participent à la gouvernance de cet établissement public au sein de sa commission de surveillance. En outre, selon les termes de l'ordonnance 2014-948 du 20.08.2014 applicable à la Caisse des dépôts, c'est bien le ministre de l'Economie et des Finances qui saisit la commission des transferts et participations en cas de privatisation. C'est pourquoi nous vous demandons solennellement d'interrompre ce processus contraire à l'intérêt général.

Salutations syndicales et républicaines.

Alexandre DERIGNY;
Secrétaire général de la fédération des Finances CGT
Tel:06 43 24 74 93

Jean-Philippe GASPAROTTO
Secrétaire général USCD CGT
Tel : 06 07 94 11 20

Vincent JOUBERTON
Délégué syndical CGT d'EGIS
Tel : 06 03 31 30 40